

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1007
28 février 2006

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 28 février 2006, à 15 h 15

Présidence: M. PARK In-kook (République de Corée)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1007^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous avons appris ce matin avec une grande tristesse le décès d'un ancien membre de la délégation des États-Unis, M. Ed Cummings, qui avait été conseiller aux affaires juridiques à la Mission des États-Unis à Genève et chef de la délégation de ce pays à la plupart des réunions liées à la Convention sur certaines armes classiques. Au nom de la Conférence du désarmement, je veux exprimer nos condoléances les plus sincères à la famille de feu M. Cummings et à la délégation des États-Unis.

La Conférence poursuivra à présent son débat sur le désarmement nucléaire en abordant la question de l'évaluation de la mise en œuvre du désarmement nucléaire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour la présente séance plénière les représentants de la Suède, des Pays-Bas, du Mexique et de la Norvège.

Je donne la parole à l'Ambassadrice de Suède, M^{me} Borsiin Bonnier.

M^{me} BORSIIN BONNIER (Suède) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer par vous exprimer tout le plaisir que j'ai à vous voir présider la Conférence, de même que ma reconnaissance et celle de ma délégation pour les efforts que vous avez déployés, de concert avec les autres délégations qui assureront la présidence de la Conférence cette année.

L'année dernière, au printemps et en été, la délégation suédoise a suggéré deux moyens par lesquels la Conférence du désarmement pourrait commencer à aborder la question du désarmement nucléaire, qui consistaient notamment à établir un bilan franc et transparent des efforts déjà consentis ou toujours en cours dans ce domaine, ainsi qu'à débattre du rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires et de sécurité aujourd'hui. Je note avec satisfaction que deux États dotés d'armes nucléaires ont fait des déclarations à ce sujet à la précédente séance. Je suggère que nous invitions tous les États détenteurs d'armes nucléaires à nous dresser un état de la situation, en réservant à cela un peu de temps par la suite.

Je souhaiterais aujourd'hui vous faire part de certaines observations sur les risques ou les menaces liés aux armes nucléaires. Il y a, premièrement, le risque de voir des terroristes se procurer des armes nucléaires, c'est-à-dire le risque d'un terrorisme nucléaire. Nous savons tous que la crainte des représailles ne saurait arrêter un terroriste qui entend utiliser des armes nucléaires et qu'il est inutile de vouloir employer de telles armes contre un terroriste ou un réseau de terroristes. Les armes nucléaires sont par conséquent inopérantes face à cette menace nouvelle. Le problème réside plutôt dans l'existence d'arsenaux et de stocks de matières fissiles et dans leur sécurité. Pouvons-nous, États non dotés d'armes nucléaires, avoir l'assurance que les complexes nucléaires de par le monde sont entièrement sécurisés? Il est à supposer que les arsenaux non stratégiques, qui sont plus aisément transportables, sont les plus exposés. En outre, il n'y a pas d'inventaire mondial des stocks existants de matières fissiles, dont la plupart ne sont même pas soumis à des systèmes de garanties. Si une certaine quantité «disparaissait», nous ne le saurions même pas. Je remercie les États dotés d'armes nucléaires qui ont abordé à la précédente séance certains aspects de ces questions et me réjouis à la perspective d'un examen plus détaillé de ces points par la suite.

(M^{me} Borsini Bonnier, Suède)

Il y a, deuxièmement, le risque de prolifération, c'est-à-dire la possibilité de voir d'autres États acquérir des armes nucléaires. Cette possibilité s'est d'ailleurs concrétisée. Les armes nucléaires ne peuvent pas non plus servir à lutter contre la prolifération. De fait, ce pourrait être l'inverse, et il faut se méfier de l'incidence que les choix nucléaires de certains peuvent avoir sur les décisions d'autres en matière de sécurité. Si la mise au point d'armes nucléaires se poursuivait, certains pourraient en venir à ne plus écouter les appels à la renonciation à ces armes et à constituer leurs propres arsenaux nucléaires ou, à tout le moins, à appuyer avec moins d'énergie les efforts consentis en matière de non-prolifération. Nous avons pu constater récemment que cela met à rude épreuve le TNP. Dans un contexte régional, le fait pour un pays de détenir des armes nucléaires risque en soi d'inciter les pays voisins à décider de s'en procurer, ce qui accroîtrait les tensions régionales et mondiales.

Il y a, troisièmement, les arsenaux existants. En dépit des réels efforts qui sont faits sur le plan du désarmement et que je mesure, il subsiste près de 30 000 armes nucléaires dans le monde, dont plus de 25 000 aux États-Unis et en Fédération de Russie, selon les chiffres établis par la Dotation Carnegie pour la paix internationale – quiconque disposerait de données faisant davantage autorité est invité à nous le communiquer. L'argument est souvent avancé suivant lequel une dissuasion nucléaire efficace restera nécessaire tant que perdureront des menaces nucléaires. À mon sens, cela ne fait que souligner qu'il importe au plus haut point de s'attacher à une réduction progressive, mais énergique, systématique et coordonnée, des arsenaux existants. Il est particulièrement inquiétant de constater que, plus d'une décennie après la fin de la guerre froide, les arsenaux stratégiques sont encore en grande partie tenus en état de préparation maximum au combat et prêts à être opérationnels dans les minutes qui suivront l'alerte à une attaque. Cela comporte le risque d'un lancement accidentel ou sans autorisation, ou encore un lancement fondé sur des renseignements inexacts, voire par un piratage des systèmes informatiques. Il y aurait beaucoup à gagner sur le plan de la sécurité mondiale si les États dotés d'armes nucléaires acceptaient de ne plus tenir leurs armes en état de préparation maximum au combat.

Les arsenaux existants soulèvent encore une autre question importante, à savoir celle des doctrines qui en régissent l'emploi. Je m'adresse ici à ceux qui possèdent des armes nucléaires.

Pendant des décennies, les États ont estimé qu'il était impératif de maintenir à un niveau très élevé le seuil de déclenchement éventuel et de défendre la règle limitant rigoureusement le recours aux armes nucléaires. En principe, l'emploi d'armes nucléaires n'a pas été envisagé autrement qu'à titre de riposte à une attaque nucléaire. C'est la raison pour laquelle leur emploi au cours d'opérations tactiques a fait figure d'interdit. Est-ce encore le cas? Si je pose cette question, c'est que certaines informations donnent à penser qu'il pourrait être envisagé d'employer les armes nucléaires à titre préventif, pour éliminer des objectifs présentant un très grand intérêt. En outre, nous entendons évoquer des plans de mise au point d'armes nucléaires d'un genre nouveau, qui seraient plus aisément utilisables en raison de leur faible rendement nucléaire. De tels faits auraient pour effet de saper – non de renforcer – la règle interdisant l'acquisition et l'emploi d'armes nucléaires. Avant que nous ne tirions des conclusions, toutefois, il importerait que ceux qui possèdent des armes nucléaires nous livrent leur propre conception de ces aspects de la doctrine nucléaire.

(M^{me} Borsiin Bonnier, Suède)

La délégation suédoise se réjouit à la perspective de la poursuite d'un débat interactif sur ces questions et d'autres encore, débat dans lequel elle interviendra encore à la lumière des observations faites par d'autres délégations.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice de Suède, M^{me} Borsiin Bonnier, de sa déclaration, de ses suggestions et des paroles aimables qu'elle a eues à mon égard ainsi qu'à celui des autres présidents de la présente session. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Johannes Landman.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque ce n'est pas la première fois que je prends la parole sous votre direction, je puis me permettre de passer directement à la question importante à l'examen.

L'élimination complète des arsenaux nucléaires demeure l'un des objectifs les plus importants des Pays-Bas dans le domaine du désarmement. Comme dans le passé, nous continuerons, tant qu'il le faudra, à exhorter les États dotés d'armes nucléaires à réaliser l'élimination totale de leurs armes nucléaires. Nous continuerons d'exiger de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération qu'ils se conforment à l'article VI du Traité, qui consacre l'engagement suivant: «Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire.». En tant qu'État membre de l'Union européenne, les Pays-Bas continueront à œuvrer avec leurs partenaires de l'UE au progrès des travaux de la Conférence sur cette question et d'autres encore.

Les Pays-Bas mesurent l'importance indéniable des mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires à ce jour en vue de réduire leurs arsenaux nucléaires. À cet égard, nous avons accueilli avec satisfaction le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des réductions des armements stratégiques offensifs, qui constitue pour nous un progrès réel dans le domaine de la sécurité internationale, du désarmement et de la non-prolifération, ainsi qu'une indication claire de la cessation de la course aux armements nucléaires, comme l'a démontré si pertinemment à la séance précédente notre collègue italien, l'Ambassadeur Trezza.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Malgré des réductions considérables – la Fédération de Russie et les États-Unis ont apporté à la séance précédente des chiffres à l'appui de cette affirmation –, les arsenaux nucléaires demeurent énormes. Les États dotés d'armes nucléaires – et certains plus que d'autres – éprouvent encore le besoin de conserver un nombre élevé d'armes nucléaires. Aussi important soit-il, le Traité de Moscou manque de transparence, et les engagements qui y sont inscrits ne sont pas irréversibles. Par ailleurs, les États n'ont toujours pas commencé à mettre en œuvre les 13 mesures concrètes inscrites au plan d'action qui a été convenu à la Conférence d'examen du TNP de 2000 en vue d'aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la réalisation d'un désarmement complet, plan qui est énoncé dans le document final de cette conférence. Les États dépourvus d'armes nucléaires, qui, à juste titre, attendaient des puissances nucléaires qu'elles honoreraient de leur côté les engagements les concernant, ont commencé à remettre en question la validité du Traité. Certains pays ont même entrepris, ouvertement ou non, d'acquérir des armes nucléaires.

(M. Landman, Pays-Bas)

Bien entendu, nous n'ignorons pas que la situation sur le plan de la sécurité internationale est explosive. On nous dit, encore et toujours, que des armes et des matières seraient effectivement transférées à des pays à la réputation douteuse, qu'il y a un risque de voir des armes nucléaires tomber entre les mains d'acteurs qui ne sont pas des États, et qu'il existe un commerce illicite de matières liées aux armes nucléaires, toutes choses qui, tôt ou tard, entraîneront une catastrophe si rien n'est fait pour les contrecarrer.

Ce sont là autant de dangers très graves pour la sécurité internationale, auxquels il faut s'attaquer avec détermination et non pas en se détachant de l'un des principes fondamentaux établis par le TNP. Il est difficile de s'en tenir à ses propres engagements si l'on pense que les autres n'en font pas autant. À notre sens, toutefois, plus un État agit loyalement sur le plan international, plus il en récoltera les bienfaits à moyen et à long terme.

Les Pays-Bas ont appuyé activement l'idée d'établir un organe subsidiaire de la Conférence du désarmement qui serait chargé d'étudier plus en détail la question du désarmement nucléaire, en vue d'avancer graduellement dans cette voie. Nous avons l'espoir que ces débats ciblés qui ont été lancés sous la présidence de M. Park nous aideront à parvenir, avant la fin de l'année, à une entente sur les menaces auxquelles nous devons faire face et, surtout, sur ce qui peut réellement être fait dans l'immédiat à la table des négociations. À cet égard, nous estimons qu'il s'agit à présent d'engager des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Après tout, il y a une dizaine d'années déjà, nous tous étions d'accord sur le principe de l'ouverture de ces négociations. L'adoption d'un tel traité constituerait non seulement le moyen le plus efficace de mieux écarter la menace d'une prolifération illicite de matières fissiles et, dans le même temps, d'imposer aux États dotés d'armes nucléaires des restrictions claires, mais aussi une contribution directe au désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Landman, pour sa déclaration et ses suggestions. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Mexique, M. Macedo.

M. MACEDO (Mexique) (traduit de l'espagnol): Avant toute chose, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à la présidence de cet organe et de vous assurer de la pleine coopération de la délégation mexicaine. En même temps, je tiens à saluer la manière dont l'Ambassadeur de Pologne, M. Rapacki, a assuré la présidence, car nous avons pu, ainsi, nous mettre d'accord sur la tenue, tout au long de la session de 2006, de débats structurés, prévisibles et ordonnés concernant les points à l'ordre du jour. Ces débats, s'ils se situent dans le droit fil de ce qui a été entrepris en 2004, ne diminuent en rien l'impérieuse nécessité de parvenir à un accord sur le programme de travail de la Conférence et de nous acquitter ainsi du mandat donné à cette dernière, qui est de mener des négociations.

Par ailleurs, Monsieur le Président, je souhaiterais me joindre aux condoléances adressées aux délégations philippine, bangladaise et russe à l'occasion des catastrophes qui ont frappé leurs pays, de même qu'à la délégation des États-Unis alors que nous venons de perdre notre ancien collègue, M. Ed Cummings.

(M. Macedo, Mexique)

Enfin, en guise de conclusion de cette partie introductive de ma déclaration, je veux dire que le Mexique s'associe pleinement à l'intervention faite par la délégation iraquienne au nom du Groupe des 21 et qu'il reste convaincu que l'unique garantie contre l'emploi des armes nucléaires réside dans l'élimination complète de ces armes et dans la certitude qu'il n'en sera plus jamais produit.

Nous avons l'espoir que les travaux commencés aujourd'hui ne se limiteront pas à un simple échange d'opinions sur les différentes questions, mais nous permettront d'avancer dans le débat et de l'approfondir suffisamment pour parvenir à une communauté de vues quant au fond. Nous connaissons déjà les positions de principe des délégations et nous souhaiterions aujourd'hui entendre des propositions concrètes.

Monsieur le Président, vous nous avez proposé de procéder aujourd'hui à une évaluation de la mise en œuvre du désarmement nucléaire. Nous partons du principe que cette évaluation doit avoir pour cadre concret les engagements pris et donc, en toute bonne logique, comme l'a fait observer le représentant du Brésil à la séance précédente, qu'il incombe principalement aux États dotés d'armes nucléaires de présenter des éléments nécessaires à une évaluation exhaustive.

Nous sommes conscients que, s'il y a bien eu quelques progrès en matière de désarmement nucléaire, ces avancées sont nettement insuffisantes. À l'évidence, il reste encore beaucoup à faire avant que ne soient dûment mis en œuvre les dispositions de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne le désarmement nucléaire.

Pour pouvoir évaluer le plus objectivement possible les progrès enregistrés à cet égard, il faudra absolument une plus grande transparence. Sans cela, notre tâche sera impossible. C'est la raison pour laquelle mon pays a appuyé l'idée de présenter, dans le cadre du TNP, des rapports périodiques sur les mesures prises pour parvenir au désarmement nucléaire. De l'avis du Mexique, de tels rapports devraient suivre la logique des 13 mesures concrètes. Nous estimons être en droit, en notre qualité d'État partie au TNP et conformément aux dispositions du Traité, d'exiger une plus grande transparence.

En ce sens, nous sommes reconnaissants aux représentants de la Fédération de Russie, de la France et des États-Unis des informations qu'ils nous ont données à la séance précédente. Si nous mesurons et apprécions à sa juste valeur cette attitude positive, nous estimons néanmoins que les informations données ne sont ni cohérentes ni suffisantes pour qu'il soit possible de procéder à une évaluation complète de la situation. Il nous faudrait des données plus précises sur le nombre d'armes nucléaires existantes, leur état de préparation au combat, ainsi que les matières existantes qui sont susceptibles de servir à la fabrication d'armes nucléaires. De telles données nous donneraient une idée claire de ce qui a été fait et de ce qu'il reste à faire.

(L'orateur poursuit en français.)

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais faire ici quelques brèves observations au sujet de certains propos tenus ce matin par mon ami l'Ambassadeur François Rivasseau, Représentant permanent de la France. J'entreprends de m'exprimer

(M. Macedo, Mexique)

en français pour qu'il n'y ait ni malentendant ni malentendu. Monsieur le Président, vers la fin de son allocution, le distingué Représentant permanent de la France a affirmé, je cite, que «la revendication d'un comité ad hoc sur le désarmement nucléaire parallèle à celui sur le "cut-off" n'a guère de sens à nos yeux», fin de citation. Peut-être n'ai-je pas saisi toute la subtilité de ces paroles, mais il s'agit là d'une conclusion que je ne peux pas accepter. Aux yeux de ma délégation, l'établissement d'un comité ad hoc sur le désarmement nucléaire est nécessaire, que nous ayons entamé ou non des négociations sur un traité visant l'interdiction des matières fissiles. Un tel comité en serait très précisément le complément, sauf bien évidemment si ces négociations portaient aussi sur l'élimination des arsenaux existants. Avec tout le respect que je dois à mon ami l'Ambassadeur François Rivasseau, force m'est de constater que sa logique, une logique qui se voudrait toute cartésienne, échappe à mon entendement, certes modeste.

(L'orateur reprend en espagnol.)

Ainsi qu'il a été noté en 2005 dans le cadre de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, la délégation mexicaine a présenté un document sur le respect des dispositions du Traité. Le Mexique y mettait l'accent sur la nécessité de parvenir à une entente sur ce qu'impliquent le respect des dispositions du TNP et l'exécution des engagements qui en découlent, afin de pouvoir procéder à une évaluation objective. Une telle entente devrait s'appuyer non seulement sur le Traité, mais aussi sur tous les accords intervenus dans le cadre de toutes les conférences d'examen. Or, comme nous le savons tous, non seulement la Conférence a-t-elle été un échec, mais encore a-t-il été impossible d'y aborder des questions de fond, le temps imparti ayant été perdu en discussions inutiles sur les questions de procédure. La délégation mexicaine a l'espoir que, à la Conférence d'examen de 2010, nous ne perdrons pas de nouveau l'occasion d'avancer dans le règlement de ces questions.

Enfin, nous avons l'espoir que, dans le cadre des travaux que nous commençons aujourd'hui, nous obtiendrons des réponses à nos questions.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Mexique, M. Macedo, pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la Norvège, M. Kjetil Paulsen.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, au cas où je ne l'aurais pas encore fait, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence. Vous pouvez compter sur le plein appui de la délégation norvégienne dans l'accomplissement de vos tâches.

Au fil des déclarations faites ce matin, il est devenu toujours plus difficile de distinguer les deux questions du débat d'aujourd'hui, aussi aborderai-je, dans une certaine mesure, et l'une et l'autre.

Des réductions considérables ont été opérées dans les arsenaux d'armes nucléaires à compter de 1990, même s'il reste, aujourd'hui, encore beaucoup à faire à cet égard. Cela dit, nous avons eu à ce propos, à la séance précédente, un débat très intéressant au sujet de la transparence. Une transparence plus grande et plus systématique concernant les mesures précises

(M. Paulsen, Norvège)

de désarmement ainsi que la production et les stocks de matières fissiles constituerait une mesure de confiance significative et propice, qui plus est, à des avancées dans le domaine de la non-prolifération, comme l'ont fait observer nombre d'orateurs, dont l'Ambassadeur du Brésil, à la séance précédente. De toute évidence, une arme nucléaire démantelée puis détruite ne saurait contribuer à la prolifération nucléaire.

Tout en appréciant vivement les déclarations sur des mesures précises de désarmement nucléaire que les délégations des États-Unis et de la Fédération de Russie ont prononcées à la séance précédente, nous tenons à engager les États dotés d'armes nucléaires à faire plus systématiquement preuve de transparence en ce qui concerne leurs efforts dans le domaine du désarmement. Nous partons du principe qu'il existe nécessairement un inventaire de toutes les armes nucléaires. Par conséquent, tout déplacement ou toute élimination d'armes nucléaires doit nécessairement entraîner une modification de cet inventaire. En d'autres termes, il doit logiquement exister des relevés. Or les États non dotés d'armes nucléaires ne voient pas bien pourquoi de tels relevés ne sauraient être publiés, au besoin après avoir été «nettoyés» de tout élément d'information sensible, par exemple de renseignements détaillés sur les armes. La procédure d'information devrait en principe se dérouler comme suit: telle ogive a été ou sera envoyée dans telle installation tel jour et détruite à telle date.

Plus généralement, la Norvège s'est engagée plusieurs années durant à appuyer la destruction d'armes et de matières nucléaires, entre autres, par une aide financière, ce qui n'est pas négligeable. Depuis 1995, nous avons consacré environ 150 millions de dollars des États-Unis à des projets de sécurité nucléaire dans le nord-ouest de la Russie et, dans ce contexte, je me joindrai au représentant de l'Italie pour appuyer le partenariat mondial du G-8 pour l'élimination des arsenaux d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Le principe de la transparence s'applique certainement aussi au démantèlement des armes nucléaires non stratégiques. Là encore, des progrès ont manifestement été accomplis, comme l'a fait observer l'Ambassadeur de Russie à la séance précédente, au cours d'une déclaration de fond très intéressante, mais il serait néanmoins utile de pouvoir mesurer ces progrès avec plus d'exactitude encore, afin de donner à la communauté internationale un sentiment de plus grande sécurité. Car la destruction de ces armes est effectivement synonyme d'une sécurité renforcée, en particulier pour les États voisins qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires, mais aussi pour tous les membres de la communauté internationale, en raison d'une diminution des risques de prolifération.

J'encourage les parties concernées à tenir régulièrement la communauté internationale informée des mesures prises pour mettre en œuvre les initiatives présidentielles de 1991 et 1992 concernant les réductions des arsenaux nucléaires non stratégiques.

La désactivation des systèmes nucléaires et un délai d'attente plus long pour la préparation des ogives nucléaires au combat sont des nouvelles réjouissantes dans un contexte de désarmement, mais l'objectif ultime reste la complète irréversibilité des mesures prises. Le Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs constitue une initiative de désarmement tout à fait salutaire, et nous avons l'espoir que cet instrument pourra être renforcé et complété par les dispositions relatives à la vérification et à l'irréversibilité.

(M. Paulsen, Norvège)

Enfin, en ce qui concerne la question des zones exemptes d'armes nucléaires, qui a été soulevée par nombre d'orateurs à la séance précédente, le Gouvernement norvégien appuie, il va de soi, l'établissement et la viabilité de telles zones. L'Ambassadeur de la République arabe syrienne a rappelé que la communauté internationale avait encouragé maintes fois l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. À l'évidence, c'est, là encore, un objectif dont le Gouvernement norvégien appuie vigoureusement la réalisation, et je tiens à réaffirmer que les pays devraient ratifier le TNP et le mettre en œuvre, de même que tous les autres traités portant sur les armes de destruction massive.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Norvège, M. Paulsen, pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. Caughley.

M. CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous félicite de la manière dont vous dirigez les travaux de la Conférence, alors que vous en assurez la présidence pour la République de Corée. J'ai le plaisir de prendre aujourd'hui part au débat sur la question du désarmement nucléaire, à laquelle ma délégation attache la plus haute importance depuis l'emploi et l'essai d'armes nucléaires dans la région où se trouve mon pays.

Je veux commencer par évoquer certaines des bases juridiques du désarmement nucléaire, en tant que fin en soi, puis expliquer pourquoi le désarmement nucléaire nous paraît être un moyen réellement utile auquel nous puissions avoir recours dans notre campagne d'intérêt vital contre la prolifération.

La nécessité impérative du désarmement nucléaire repose sur des dispositions juridiques claires. Il s'est accumulé au fil des années un ensemble considérable de dispositions de droit international et d'obligations conventionnelles à l'appui de l'idée de progrès effectifs dans la voie du désarmement nucléaire. L'un des éléments clefs en est l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice, ce que d'autres orateurs ont déjà noté. Cette constatation a fondé le document final adopté par consensus à l'issue de la Conférence d'examen du TNP de 2000, dans lequel, comme nous le savons tous, la Conférence traçait les mesures concrètes à prendre en vue de parvenir au désarmement nucléaire, tandis que les États dotés d'armes nucléaires prenaient l'engagement sans équivoque d'éliminer leurs arsenaux nucléaires.

Malheureusement, le désarmement nucléaire avance bien trop lentement, de l'avis de ma délégation. Or les progrès dans la voie de l'élimination des armes nucléaires seront inévitablement lents tant que certains États maintiendront que les armes nucléaires ont une utilité militaire, qu'elles soient employées activement ou servent de force de dissuasion. Nous remercions la France des précisions qu'elle a apportées récemment ici au sujet de sa politique de dissuasion nucléaire, et nous trouvons encourageant le fait que d'autres États dotés d'armes nucléaires ont déjà contribué activement à ce débat sur le désarmement nucléaire. La compréhension mutuelle des doctrines de sécurité peut être un progrès précieux, encourageant les États à étudier les possibilités qui s'offrent de repenser leurs doctrines sans pour autant compromettre leur sécurité.

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

Afin d'avancer dans cette voie, nous devrions examiner de près la dissuasion nucléaire sous l'angle des chiffres qui, j'y reviendrai sous peu, ont commencé à baisser. Cela dit, combien faut-il de ces armes extrêmement destructrices et toxiques pour dissuader un adversaire potentiel d'attaquer: des dizaines de milliers, comme c'est le cas à présent, des milliers, peut-être d'ici à 2012, des centaines, ou rien qu'une poignée? Qu'en est-il de la taille et du degré de perfectionnement des armes classiques dont disposent ceux qui possèdent aussi des armes nucléaires? Les réponses à ces questions intéressent de très près la plupart des membres de la communauté internationale, sinon tous ses membres.

Nous devons nous pencher non seulement sur les doctrines de sécurité des différents États, mais aussi sur les alliances stratégiques régionales. À cet égard, l'OTAN pourrait donner lieu à une étude de cas utile. Nous souhaiterions comprendre comment les arguments qui continuent d'être avancés en faveur de la dissuasion nucléaire sont conciliés au sein de l'alliance, étant donné l'énorme puissance que donne à ses membres l'ensemble des forces classiques qu'ils détiennent. Nous félicitons les pays qui s'attachent à remettre en question et diminuer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires collectives.

J'en viens au deuxième point de mon intervention.

Nous restons convaincus que de réels progrès dans la voie du désarmement nucléaire renforceront la sécurité mondiale sur le plan de la non-prolifération.

Comme nous l'avons déjà dit par la voix de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont des processus qui se renforcent l'un l'autre. Si notre souci d'assurer la non-prolifération demeure, nous continuons aussi à insister pour que les États aillent systématiquement et progressivement de l'avant dans l'exécution de l'obligation, énoncée à l'article VI du TNP, de poursuivre des négociations sur des mesures efficaces de désarmement nucléaire. Quant à l'engagement sans équivoque d'éliminer les armes nucléaires, nous ne saurions accepter que celui-ci ait été pris en 2000 à la légère ou soit soumis à des conditions quelles qu'elles soient – l'expression même «sans équivoque» n'autorise nullement une telle conclusion.

D'aucuns ont affirmé que, par notre insistance sur le désarmement nucléaire, nous défendons en fait l'idée que la conservation d'armes nucléaires par les États qui en sont dotés ou les progrès insuffisants dans l'élimination de ces armes peuvent en quelque sorte servir de prétexte à la prolifération. Je tiens à dire clairement devant cette instance que le fait de la conservation d'armes nucléaires ou les progrès insuffisants dans l'élimination de ces armes ne justifient en rien leur prolifération.

Nous rejetons aussi bien l'argument selon lequel ceux d'entre nous qui attachent publiquement une haute priorité aux différentes causes du désarmement nucléaire ne tiennent pas compte des réalités géopolitiques du monde d'aujourd'hui. Le désarmement nucléaire doit comprendre l'élimination ultime des armes nucléaires, quels que soient les États qui les détiennent. Autant nous appelons de nos vœux la disposition des arsenaux nucléaires, autant nous ne tolérerons pas la constitution parallèle de tels arsenaux par d'autres États.

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

Dans ce contexte, le commentateur Joseph Cirincione a fait l'année dernière, dans la revue *Disarmament Diplomacy*, une observation utile: il y affirme que, pour obtenir une pleine coopération dans la lutte contre la dissémination des armes nucléaires, les États qui en sont dotés doivent montrer que des règles plus strictes en matière de non-prolifération ne profitent pas simplement aux puissants, mais ont aussi pour effet de les freiner dans leur action. L'auteur ajoute qu'il est difficile, sinon impossible, de valider l'une ou l'autre notion lorsque des États dotés d'armes nucléaires extrêmement puissants réaffirment l'importance que revêtent les armes nucléaires pour leur propre sécurité. Même le sentiment que d'aucuns se réservent le droit de mettre au point ou d'essayer des armes nouvelles peut avoir pour effet de saper la cause de la non-prolifération.

Les principes de transparence et d'irréversibilité sont des pierres angulaires de tout débat sur le désarmement nucléaire et de toutes négociations menées de bonne foi. Nous avons salué la conclusion du Traité de Moscou en 2002, qui nous a paru être un premier pas encourageant dans la voie du désarmement nucléaire. La volonté des Gouvernements des États-Unis et de la Fédération de Russie d'envisager formellement de réduire à quelques milliers d'ici à 2012 les dizaines de milliers d'armes nucléaires que contiennent leurs arsenaux a constitué un progrès louable, mais il leur faudrait à présent, en toute bonne logique, passer à l'application de mesures de transparence et d'irréversibilité, ce qui ferait réellement avancer l'exécution des obligations en matière de désarmement. La reconduction prochaine du Traité de Moscou offrirait à la Fédération de Russie et aux États-Unis la possibilité de passer à un accord visant la destruction, plutôt que le simple stockage, des armes couvertes par le Traité et d'apporter ainsi une contribution concrète et efficace au désarmement nucléaire. Pour répondre à une observation faite à la séance précédente, je puis assurer l'Ambassadeur de la Fédération de Russie que toute information sur des réductions irréversibles des arsenaux nucléaires, qu'elle soit apportée de vive voix ici et consignée dans les comptes rendus de la Conférence ou par quelque autre voie officielle, dans la transparence, est toujours de nature à intéresser de très près la délégation néo-zélandaise. Les détails fournis par le chef de la délégation des États-Unis sont également les bienvenus.

Les États, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, peuvent tous contribuer largement au renforcement de la confiance dans le domaine du désarmement nucléaire. Bien qu'il ne soit pas encore entré en vigueur, le Traité d'interdiction complète des essais a établi une règle internationale forte en matière d'essais, qui empêchera à l'avenir la mise au point d'armes nucléaires. Nous engageons vivement tous les États à maintenir le moratoire qu'ils ont proclamé, en attendant l'entrée en vigueur officielle de ce Traité. Nous exhortons aussi la Chine et les États-Unis à jouer leur rôle de chefs de file en devenant parties au Traité et en ouvrant ainsi la voie à sa ratification par tous les autres États énumérés à l'annexe 2 qui n'y sont pas encore parties.

Outre ce Traité, la création de zones exemptes d'armes nucléaires donne à la communauté internationale une preuve des plus puissantes de la renonciation aux armes de destruction massive et est particulièrement précieuse à l'échelon régional. Le Traité de Tlatelolco, par lequel les pays d'Amérique latine ont décidé de concert de renoncer en tant que région à la possibilité d'acquérir des armes nucléaires, est l'illustration la plus parfaite de la contribution que les zones

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

exemptes d'armes nucléaires peuvent apporter au désarmement nucléaire. Nous continuerons d'œuvrer à l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires qui couvrirait tout l'hémisphère Sud. Qui contesterait que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais et l'extension, comme le renforcement, des zones exemptes d'armes nucléaires militent en faveur de l'idée que le désarmement nucléaire peut servir la cause de la non-prolifération?

Outre les efforts que nos gouvernements sont appelés à déployer, notamment dans le cadre de l'initiative du G-8, que la Nouvelle-Zélande appuie activement, nous devons faciliter le maintien de la participation de la société civile au processus de désarmement nucléaire. Non seulement la société civile peut apporter à nos travaux des compétences techniques très riches, mais elle est à même d'exercer très utilement des pressions continues sur les gouvernements en leur demandant des comptes. Les organisations non gouvernementales remplissent une fonction indispensable en nous rappelant l'objectif ultime, qui est de parvenir à un monde sans armes nucléaires.

Les obligations contractées en matière de désarmement nucléaire existent de longue date et sont incontestées. Elles ont été réaffirmées par tous les États parties au TNP en 2000. Les négociations à mener de bonne foi envisagées à l'article VI du TNP devraient commencer au plus vite. Pour contribuer à cela, nous accordons un rang de priorité élevé à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Si les avis divergent encore quant à l'importance relative du désarmement et de la non-prolifération, il paraît néanmoins raisonnable d'entreprendre des négociations qui ne peuvent qu'avancer l'une et l'autre cause. Nous avons la ferme conviction qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles non seulement constituerait un progrès significatif sur le plan de la non-prolifération, mais nous rapprocherait aussi de la réalisation de nos objectifs de désarmement nucléaire. Nous constatons avec satisfaction que les membres de la Conférence du désarmement sont de plus en plus nombreux à souscrire effectivement à ce point de vue.

Enfin, Monsieur le Président, nous accueillons avec satisfaction l'approche structurée que vous avez donnée à nos débats sur cette question. Il importe à présent d'en approfondir l'examen en incorporant la question du désarmement nucléaire dans un programme de travail convenu. En perdurant, l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence quant à son programme de travail nous empêche de traiter réellement ici cette question d'importance vitale. Ce débat n'est pas une fin en soi, mais doit être un moyen de parvenir à une fin, comme vous avez eu la sagesse de le rappeler, Monsieur le Président, dans votre déclaration liminaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. Caughley, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Nous avons ainsi achevé nos travaux pour aujourd'hui.

(Le Président)

Comme l'ont recommandé les coordonnateurs de groupe et la Chine, la Conférence tiendra deux séances plénières le jeudi 2 mars 2006, à 10 heures et à 15 heures. Il a été suggéré d'aborder alors la question des mesures futures de désarmement nucléaire.

Comme je l'ai précisé dès le départ, toute délégation est libre de soulever l'autre question ou d'y revenir. J'encourage tous les États membres à participer activement à ce deuxième volet de notre débat sur le désarmement nucléaire. Les deux séances considérées auront lieu ici, dans la salle des conseils.

La séance est levée à 16 h 5.
